

ILFORD PHOTO

HARMAN technology Ltd

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Ifotec HC Révélateur

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--------------------------|----------------------|
| Nom commercial | Ifotec HC Révélateur |
| No du produit | 1155064 |
| No Interne | 10019 |
| Dimension de l'emballage | 1 Litre |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--------------------------|------------------------|
| Utilisations identifiées | Solution de Révélateur |
|--------------------------|------------------------|

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|----------------------|--|
| Distributeur | Distributeurs France/ Belgique: De Beukelaer BV, Boomssesteenweg 77, B-2630 Aartselaar, Belgique. Tel: +32(0) 3 870 59 00, Fax: +32(0) 3 870 59 12 Suisse: ILFORD Imaging Switzerland, Case Postale 160, CH-1723, Marly, Suisse. Tel: 026 435 7111, Fax: 026 435 7212 Canada: Amplis Foto Inc, 22 Telson Road, Markham, Ontario L3R 1E5, Tel: 905 477 4111, Fax: 905 477 2502 |
| Personne À Contacter | France/Belgique: Contacter Distributeur, email: info@debeukelaer.be , http://www.debeukelaer.be Suisse: Contacter Distributeur, email: ch-sales@iford.com , http://www.iford.ch Canada: Contacter Distributeur, email: phil.nielsen@amplis.com , http://www.amplis.com |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: Pour tout renseignement relatif à la sécurité et l'environnement, appeler le numéro ci-dessus. En cas d'urgence, contactez l'organisme Orfila au 01 45 42 59 59
Belgique: Poison Centre, Tél: 070 245245
Suisse: Centre Suisse d'Information Toxicologique, Tel: 01 251 5151, Fax: 01 252 8833, E-mail: stic@access.ch, Internet: www.toxi.ch
Canada: En Cas D'urgence Medicale au Canada, Appeler le 1 800 842 9660 (Emploi Anormal du Produit).

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|------------------------------|---|
| Classification (1999/45/CEE) | Xn;R22, R48/22. Carc. Cat. 3;R40, Muta Cat. 3;R68. Xi;R38, R41. R43. N;R50. |
|------------------------------|---|

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|----------|--------------------------------|
| Contient | DIÉTHANOLAMINE HYDROQUINONE |
|----------|--------------------------------|

Étiquetage



Nocif



Dangereux pour
l'environnement

Ifotec HC Révélateur

Phrases De Risque

| | |
|--------|---|
| R22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| R38 | Irritant pour la peau. |
| R40 | Effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes. |
| R41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| R43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| R48/22 | Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. |
| R50 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| R68 | Possibilité d'effets irréversibles. |

Conseils De Prudence

| | |
|-----------|--|
| S2 | Conserver hors de la portée des enfants. |
| S26 | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. |
| S36/37/39 | Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/ du visage. |
| S46 | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |
| S61 | Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. |
| S64 | En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). |

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

| | |
|---|--|
| 1-Phenyl-4-methyl-3-pyrazolidone | < 1% |
| No CAS : 2654-57-1 | No CE : 220-180-6 |
| Classification (CE 1272/2008) Non classé. | Classification (67/548/CEE) Xn;R22,R43. |
| 2,2'-OXYDIÉTHANOL | 10-30% |
| No CAS : 111-46-6 | No CE : 203-872-2 |
| Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 | Classification (67/548/CEE) Xn;R22 |
| DIÉTHANOLAMINE | 31-35 % |
| No CAS : 111-42-2 | No CE : 203-868-0 |
| Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye dam. 1 - H318 STOT Rep. 2 - H373 | Classification (67/548/CEE) Xn;R22,R48/22 Xi;R38,R41 |

Ilfotec HC Révélateur

| | |
|--|---|
| Diéthanolamine bisulfite | 10-30% |
| No CAS : 63149-47-3 | No CE : 263-968-5 |
| Classification (CE 1272/2008) EUH031 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 | Classification (67/548/CEE) Xn;R21/22. Xi;R36/38. R31. |
| Diéthanolamine Hydrobromide | 1-5% |
| No CAS : 28129-21-7 | No CE : |
| Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye dam. 1 - H318 STOT Rep. 2 - H373 | Classification (67/548/CEE) Xn;R22,R48/22. Xi;R38,R41. |
| Diethylenetriamine Pentaacetic Acid Na5 | 1-5% |
| No CAS : 140-01-2 | No CE : 205-391-3 |
| Classification (CE 1272/2008) Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 | Classification (67/548/CEE) Xi;R36/38. |
| HYDROQUINONE | 5-10% |
| No CAS : 123-31-9 | No CE : 204-617-8 |
| Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Eye dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Muta. 2 - H341 Carc. 2 - H351 Aquatic Acute 1 - H400 | Classification (67/548/CEE) Carc. Cat. 3;R40 Muta. Cat. 3;R68 Xn;R22 R43 Xi;R41 N;R50 |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Hazardous according to the criteria of Worksafe Australia

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ifotec HC Révélateur

Contact avec la peau

Placer la victime hors de la source de contamination. Retirer les vêtements imprégnés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Aucun symptôme spécifique noté.

Ingestion

Aucun symptôme spécifique noté.

Contact avec la peau

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact avec les yeux

Peut causer une irritation grave des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de recommandations spécifiques de premiers soins notées.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Risques particuliers

En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éviter de respirer les vapeurs du feu.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Choisir un équipement de protection individuelle en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation efficace.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Ce produit ne doit pas être jeté en pleine nature, mais recueilli et remis aux autorités locales après accord préalable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13. De petites quantités peuvent être déversées dans l'égout avec beaucoup d'eau. Empêcher le déversement de grandes quantités dans l'égout. Enlever le produit répandu avec un aspirateur. Si ce n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire. Laver la zone contaminée à l'eau. Ne pas laisser les effluents contaminer les bassins et réseaux d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Ifotec HC Révélateur

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Lire et suivre les recommandations du fabricant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Conserver dans un endroit bien ventilé et à une température ne dépassant pas 25°C.

Critères De Stockage

Entreposage des produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

| Appellation | NORME | VME - 8 Hrs | | VLE - 15 Min | | Obs. |
|----------------|-------|-------------|----------------------|--------------|--|------|
| DIÉTHANOLAMINE | VLEP | 3 ppm | 15 mg/m ³ | | | |
| HYDROQUINONE | VLEP | | 2 mg/m ³ | | | |

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation efficace. Ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire n'est pas requise.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Les gants en nitrile sont recommandés.

Protection des yeux

Utiliser une protection oculaire.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements de protection appropriés pour protéger contre les éclaboussures et la contamination.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|-------------------------------|
| Aspect | Visqueux Liquide |
| Couleur | Clair Incolore à jaune pâle. |
| Odeur | Aucune odeur caractéristique. |
| Solubilité | 100% Soluble dans l'eau. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C) | >100 |
| Densité relative | 1.22 at 20°C |

Ifotec HC Révélateur

Valeur pH, Solution Diluée 8.86 - 9.0 (1 + 31)

9.2. Autres informations

Non disponible.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable si les conditions de stockage prescrites sont respectées. Aucuns problèmes de stabilité particuliers.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes. Éviter le contact avec les acides.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Acides forts. Éviter le contact avec d'autres solutions photographiques et /ou des produits de nettoyage.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz toxiques et corrosifs peuvent se produire. Un feu ou une haute température créé : Gaz sulfureux (SOx). Ammoniaque ou amines.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques

Les effets sur la santé de cette préparation chimique n'ont pas été testés. Les effets cités, liés à une exposition, sont basés sur les connaissances actuelles de chaque composant constituant le mélange.

Autres Dangers Pour La Santé

Hydroquinone: Cancérogène, catégorie 3. Mutagène, catégorie 3. ACGIH A3 IARC 3 CIRC Liste des cancérogènes pour les animaux. CIRC Centre international de recherche sur le cancer.

Inhalation

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut causer un eczéma allergique par contact.

Contact avec les yeux

Irritation des yeux et des muqueuses. L'exposition répétée peut causer une irritation chronique des yeux.

Mises En Garde Sur La Santé

L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation. Peut entraîner une irritation/un eczéma de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Irritant pour les yeux. Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes. Peut causer une allergie. Peut provoquer une hypersensibilité.

Voie D'Exposition

Contact avec la peau et/ou les yeux. Ingestion.

Ifotec HC Révélateur

Informations Médicales

Peut aggraver les affections existantes suivantes: Allergies et affections cutanées. Problèmes oculaires préexistants.

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

Dose Toxique 1 - DI 50

620 mg/kg (oral rat)

DIÉTHANOLAMINE (CAS: 111-42-2)

Dose Toxique 1 - DI 50

320 mg/kg (oral rat)

HYDROQUINONE (CAS: 123-31-9)

Dose Toxique 2 - DI 50

>900 mg/kg (peau-rat)

2,2'-OXYDIÉTHANOL (CAS: 111-46-6)

Dose Toxique 1 - DI 50

12, 600 mg/kg (oral rat)

Diethylenetriamine Pentaacetic Acid Na5 (CAS: 140-01-2)

Dose Toxique 1 - DI 50

>4000 mg/kg (oral rat)

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ce produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

>100 mg/L (Fathead Minnow)

DIÉTHANOLAMINE (CAS: 111-42-2)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

0.10-0.18 (Fathead Minnow)

HYDROQUINONE (CAS: 123-31-9)

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

0.05

Ci 50, 72 H, Algue, mg/l

1.0

2,2'-OXYDIÉTHANOL (CAS: 111-46-6)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

>100

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

0.3 - 1

Diethylenetriamine Pentaacetic Acid Na5 (CAS: 140-01-2)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

>1000 (Iepomis macrochirus)

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

>500 (daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Ifotec HC Révélateur

Mobilité :

Ce produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucuns connus.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les solutions non employées ou usées peuvent être rejetées au collecteur SI la législation locale l'autorise. Consulter les autorités locales pour avis. Les solutions usées peuvent nécessiter un traitement avant rejet. Consulter les autorités locales avant de rejeter toute solution usée au collecteur. Ne pas rejeter dans une fosse septique. Les solutions usées ne pouvant pas être rejetées au collecteur doivent être confiées à une entreprise de traitement spécialisée.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités DISPENSE POUR DES QUANTITES LIMITEES.

14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN) 3082

No. UN (IMDG) 3082

No. UN (ICAO) 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (contains hydroquinone).

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN 9 (M6)

Classe ADR/RID/ADN Classe 9 : Matières et objets dangereux divers.

No. D'Étiquette ADR 9

Classe IMDG 9

Classe/Division ICAO 9

Étiquettes De Transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN III

Groupe d'emballage IMDG III

Groupe d'emballage ICAO III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Ilfotec HC Révélateur



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

| | |
|----------------------------|--|
| EMS | F-A, S-F |
| No. De Danger (ADR) | 90 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, matières dangereuses diverses. |
| Code restriction de tunnel | (E) |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Informations générales

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT BASEES SUR L'ETAT DES CONNAISSANCES A LA DATE INDIQUEE ET SONT FOURNIES DE BONNE FOI PAR ILFORD IMAGING. TOUTE FORME DE GARANTIE FORMELLE OU IMPLICITE, VIS A VIS DE CES INFORMATIONS, EST TOUTEFOIS EXCLUE. N'UTILISER CES RENSEIGNEMENTS QU'EN COMPLEMENT D'AUTRES INFORMATIONS ET S'ASSURER QUE L'ENSEMBLE DES DONNEES PERMET D'EMPLOYER ET D'ELIMINER CORRECTEMENT LE PRODUIT SANS RISQUES POUR LA SANTE ET LA SECURITE DU PERSONNEL ET DES CLIENTS.

Références Littéraires

European Photographic Chemical Industry Code of Practice For Classification And Labelling Fiche de données de sécurité. divers fabricants. Dangerous Properties of Industrial Chemicals, 6.edition, N.Sax, 1984

Émise Par Dr Trevor Rhodes Tel: +44(0)1565 650000, email: trevor.rhodes@harmantechnology.com

Date de révision 09/12/2013

Révision 9

Remplace la date 06/12/2013

Phrases - R (Texte Intégral)

| | |
|--------|---|
| R31 | Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. |
| R40 | Effet cancérigène suspecté : preuves insuffisantes. |
| R38 | Irritant pour la peau. |
| R36/38 | Irritant pour les yeux et la peau. |
| R48/22 | Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. |
| R22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| R21/22 | Nocif par contact avec la peau et par ingestion. |
| R43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| R68 | Possibilité d'effets irréversibles. |
| R41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| R50 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

Ifotec HC Révélateur

Mentions De Danger Completes

| | |
|--------|--|
| EUH031 | Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H312 | Nocif par contact avec la peau. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organes>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |